

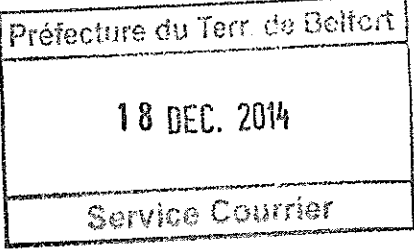
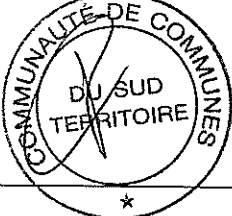


Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le prix de cession de la parcelle à 25 € HT/ m² hors frais notariés au bénéficiaire M. BEUCHER.
- D'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.

Annexes : Avis des Domaines,
Plan cadastral provisoire.

Pour le Président
Le Vice-Président

| | |
|---|---|
| <p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> | <p>Le Président,</p>   <p>P. Oser</p> |
| <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2014 Et publication ou notification le 18 DEC. 2014</p> |  <p>18 DEC. 2014 Service Courrier</p> |
| <p>Le Président,</p>  | <p>P. Oser Pour le Président Le Vice-Président</p> |

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Belfort, le 28 octobre 2014

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE BELFORT
POLY GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD
90000 BELFORT

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUD TERRITOIRE

8 PLACE RAYMOND FURN

90101 DELLE CEDEX

A L'ATTENTION DE MADAME BOHLINGER

Pour nous joindre
Affaire suivie par : BOUVANT Frédéric
Téléphone : 03 84 36 62 36
Courriel :
frederic.bouvant@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Evaluation immobilière- Grandvillars, ZAC des Grands Sillons, emprises de 2 000 et 1 000m² issues de la parcelle cadastrée A n° 1094.

Références

La vôtre : Lettres du 23 et 24 octobre 2014.

CR/EG/CB/141027 et 1410030.

La nôtre : 2014-053V0262 Grandvillars zac des Grands Sillons A n° 1094.

Préfecture du Terr de Belfort

18 DEC. 2014

Service Courrier

Monsieur le Président,

Par lettres citées en références, vous avez sollicité l'avis de France Domaine sur la valeur vénale de deux emprises de terrain issues de la parcelle cadastrée section A n° 1094 à GRANDVILLARS.

Après enquête et compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres du bien en cause, le montant indiqué (21€/m²) dans vos lettres précitées est conforme à la valeur vénale et n'appelle pas d'observation particulière de la part du service.

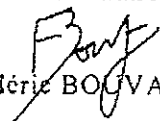
Il s'agit d'une valeur hors taxe et frais d'enregistrement établie pour un bien libre de toute occupation et assortie d'une marge de négociation de plus ou moins 15%.

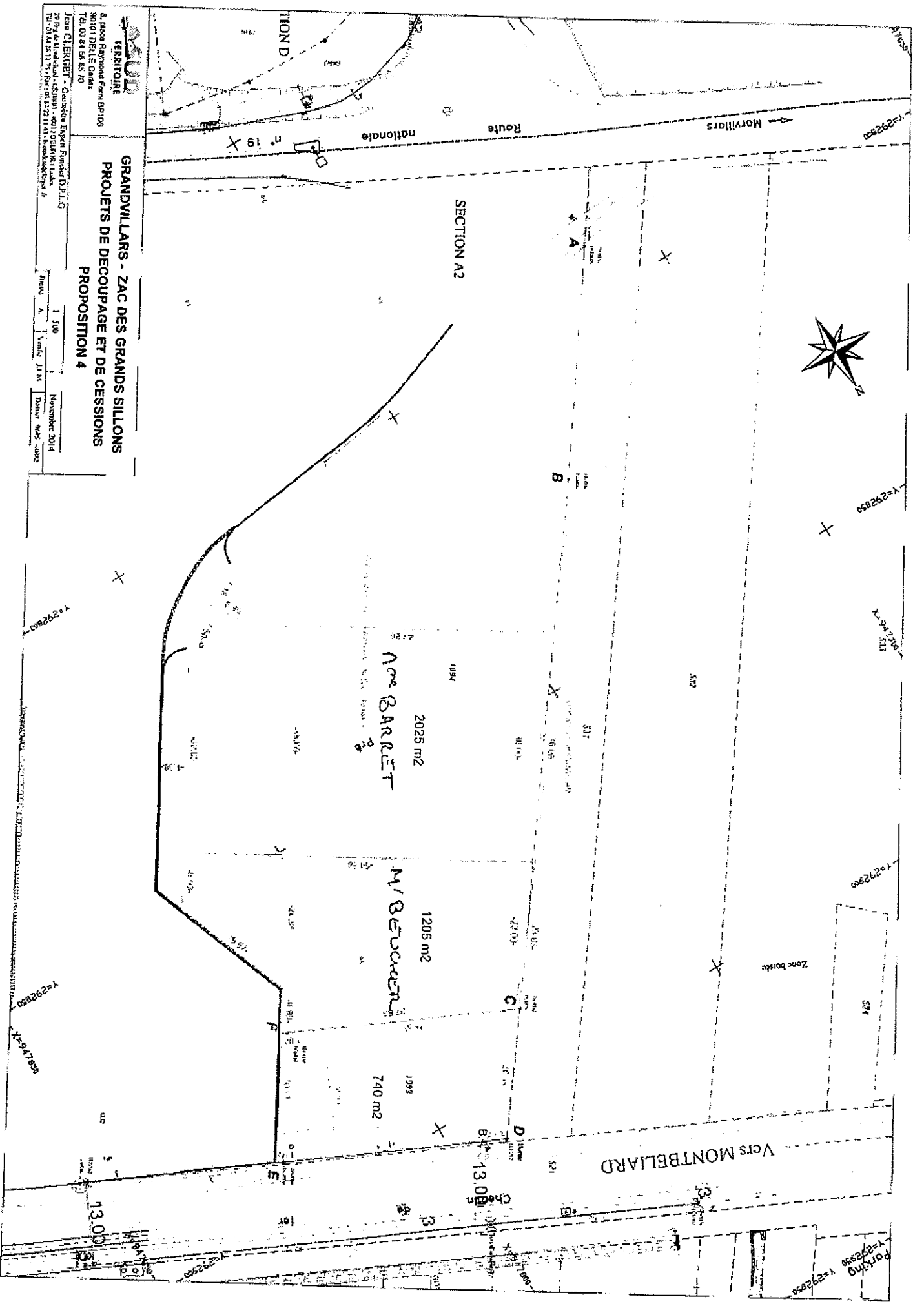
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est en outre valable que pour une transaction amiable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques de
Belfort et par délégation
Le Contrôleur des Finances Publiques


Frédéric BOUVANT



**GRANDVILLARS - ZAC DES GRANDS SILLONS
PROJETS DE DECOUPAGE ET DE CESSIIONS
PROPOSITION 4**

TERITOIRE
6, place Raymond Fernand
90101 DRELE Cede
Tel. 03 84 56 85 70

Jean CLERGET - Gestelec Expert Financier D.P.L.G.
17, rue de la Madeleine - CS 8099 - 90110 BILLY LEBEL
Tel. 03 84 56 85 71 - Fax 03 84 56 85 72 - Email: gclerget@gestelec.fr

1/300
Novembre 2014

13.00